Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DFPE 1413 Subvention et convention avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (9e) pour l'aménagement d'un multi-accueil situé 149, rue de Sèvres (15e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris ayant son siège social 28, place Saint Georges à Paris (9ème), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention de 363.000 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (N° tiers SIMPA : 21013, N° dossier : 2014_07519).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2014 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.